

Déclaration du SE-UNSA au conseil de formation continue

En préalable à ce conseil de formation continue, le SE-UNSA tient à rappeler que nous ne concevons la formation des personnels que comme un ensemble, et que l'on ne saurait traiter comme deux entités séparées la formation initiale et la formation continue, qui sont étroitement liées.

En effet, la formation initiale influe nécessairement sur ce qui doit être fait en formation continue. Enseigner est un métier qui s'apprend, et ce tout au long de la carrière. Si la formation initiale doit permettre de donner à chacun les premiers gestes professionnels, la formation continue, elle, permet une réflexion à plus long terme sur ses pratiques et une amélioration de celles-ci par l'analyse, le partage d'expérience ou les apports extérieurs d'intervenants de qualité.

A l'heure actuelle, la formation initiale, concentrée sur une seule année scolaire, nous semble problématique. L'emploi du temps très dense, le double statut des fonctionnaires stagiaires, la double exigence classe et cursus universitaire sont souvent mal vécus. Ce temps très limité amène à sacrifier, ou à ne traiter que très sommairement, certains aspects importants liés à la première nomination : postes en rural, gestion des cours multiples, postes fractionnés ou en ASH... qui sont bien souvent ce qui attend nos jeunes collègues l'année de leur titularisation. Toutes ces facettes du métier ne sont pas traitées en bonne place en formation initiale. Si l'école se veut bienveillante avec les élèves, le ministère devrait l'être avec ses stagiaires en permettant une entrée plus progressive dans le métier et une formation initiale sur deux ans. Par ailleurs, les ministres qui se succèdent, chacun avec leur marotte, fragilisent la formation initiale en modifiant constamment les programmes et les priorités. A l'heure où M. Blanquer annonce des modifications dans les programmes scolaires le 12 juillet, comment imaginer que les ESPE aient le temps nécessaire pour adapter leurs contenus aux nouvelles exigences ? Quelle stabilité lorsque chacun passe son temps à déconstruire ce que son prédécesseur avait commencé à bâtir ?

Sur la question de la formation, le SE-UNSA 63 tient à profiter de ce conseil de formation pour souligner le lourd investissement des PEMF, qui sont un pilier du dispositif de formation initiale. Leur engagement colossal auprès des stagiaires n'est plus à démontrer et leurs apports pratiques permettent d'établir un lien avec les apports théoriques dispensés à l'ESPE. Ces personnels ressources sont par ailleurs sollicités dans d'autres cadres (formations REP+, animations pédagogiques, formation continue, formation des contractuels...) et leur

charge de travail ne fait que croître. Le SE-UNSA demande donc qu'ils soient en nombre suffisant pour intervenir dans toutes les actions de formation, sans risquer le burn out.

Si notre département a toujours tenté de garder une formation continue quand d'autres choisissaient de la supprimer, celle-ci nous semble malgré tout insuffisante au regard des besoins des collègues. En effet, comment imaginer qu'un collègue recruté en 2017, et qui devra exercer au minimum jusqu'en 2059, ne puisse pas bénéficier des apports de la recherche, en constante évolution, des remises à niveau nécessaires et des temps de réflexion propres à améliorer sa pratique professionnelle ?

Les textes prévoient 36 semaines de formation continue sur une carrière, nous en sommes loin ! D'autant que pour obtenir un stage long, il faut bien souvent avoir atteint une ancienneté importante, ce qui pénalise les collègues en milieu de carrière.

Pour le SE-UNSA, il faut augmenter le nombre de stages à candidature individuelle pour rendre la formation plus accessible.

Sans opposer les modalités de formation les unes aux autres, car leurs objectifs diffèrent, le SE-UNSA tient à rappeler son soutien aux stages d'écoles, qui sont très appréciés des collègues dans le département, et répondent à une demande forte des équipes. Travailler autour d'une problématique commune au sein de la même école offre des perspectives très intéressantes. Par ailleurs, en n'appliquant pas un tri par le barème, cette modalité permet de mixer les générations, de donner du temps aux équipes et d'enrichir leurs pratiques par l'apport d'intervenants extérieurs.

Ce type de formation ressemble à ce qui est mis en place en REP+ et qui est une grande avancée pour les collègues concernés. Neuf jours de formation sur le temps scolaire, voilà une mesure que le SE-UNSA aimerait que le ministre étende désormais à toutes les écoles.

Par ailleurs, si l'on conçoit la formation continue comme une réponse aux besoins des enseignants, que penser de l'injonction récente de notre ministre de consacrer les 18 heures d'animations pédagogiques à la lecture, à l'écriture et au calcul ? Pour le SE-Unsa, des animations pédagogiques et une formation continue de qualité doivent prendre en compte les besoins réels des enseignants et leurs attentes. Cette vision nous semble très réductrice et bien loin de la réalité quotidienne des classes. C'est ainsi que les instructions Blanquer écrasent les formations en EPS, en sciences, en arts, en langues étrangères et sur des thèmes transversaux comme le parcours d'éducation à la santé, le parcours d'éducation culturelle et artistique, ou l'inclusion scolaire qui est un défi au quotidien pour la grande majorité des enseignants.

Sur cette dernière thématique en effet, on constate là encore le fossé entre la parole et la réalité du terrain. Le Se-UNSA a toujours défendu le principe de l'inclusion scolaire et soutenu la loi de 2005. Cependant, aujourd'hui, les enseignants sont confrontés au quotidien à la prise en charge d'élèves à besoin éducatifs particuliers, et ce sans qu'aucune formation ne leur soit proposée. Le succès des stages du SE-UNSA 63 sur ce thème est révélateur. Le ministre doit prendre ses responsabilités et mettre les moyens pour une école inclusive réussie, dans l'intérêt de tous. La formation des enseignants en est un levier incontournable.

Sur la question de l'enseignement spécialisé, le nouveau CAPPEI a lui aussi rebattu les cartes. Désormais, les collègues titulaires de la certification peuvent se positionner au mouvement sur des postes ne correspondant pas à leur formation d'origine, et les obtenir à titre définitif. Le SE-UNSA réclame que ces personnels puissent bénéficier du module de formation complémentaire correspondant à la dominante choisie afin de leur permettre une meilleure adaptation au poste. De même, le SE-UNSA demande que les deux collègues candidats à un départ dans les ex options C et D puissent partir en formation dès la rentrée, afin de garantir une continuité pédagogique sur les supports occupés, et dans la mesure où le nombre de départs initialement prévu n'a pas pu se réaliser.

Vous l'aurez compris, la formation de tous est au cœur des préoccupations du SE-UNSA. Parce qu'enseigner est un métier qui s'apprend, et que le métier d'enseignant est en perpétuelle évolution. Ainsi donc, nous ne pouvons finir notre déclaration sans mentionner la formation continue des directeurs et directrices d'école, qui est également un sujet qui nous tient très à cœur. En effet, si la formation des directeurs a été grandement améliorée dans ce département ces dernières années, une mise à jour régulière des textes qui évoluent nous semble incontournable. Par ailleurs, les relations avec les partenaires extérieurs sont de plus en plus importantes dans le quotidien des directeurs, et leur mission revêt de multiples aspects. Leur donner davantage de formation, c'est faire un premier pas vers une meilleure reconnaissance de leur métier.

Deux ans de formation initiale, trente-six semaines de formation continue pour quarante-deux années d'exercice. Il est temps de rendre concret le slogan : Enseigner, un métier qui s'apprend. Sur cette question de la formation, le SE-UNSA sera toujours force de propositions, tant au niveau local que national.

Merci de votre attention.